

Charles Simon
Vice-Président ISOC France



La loi HADOPI

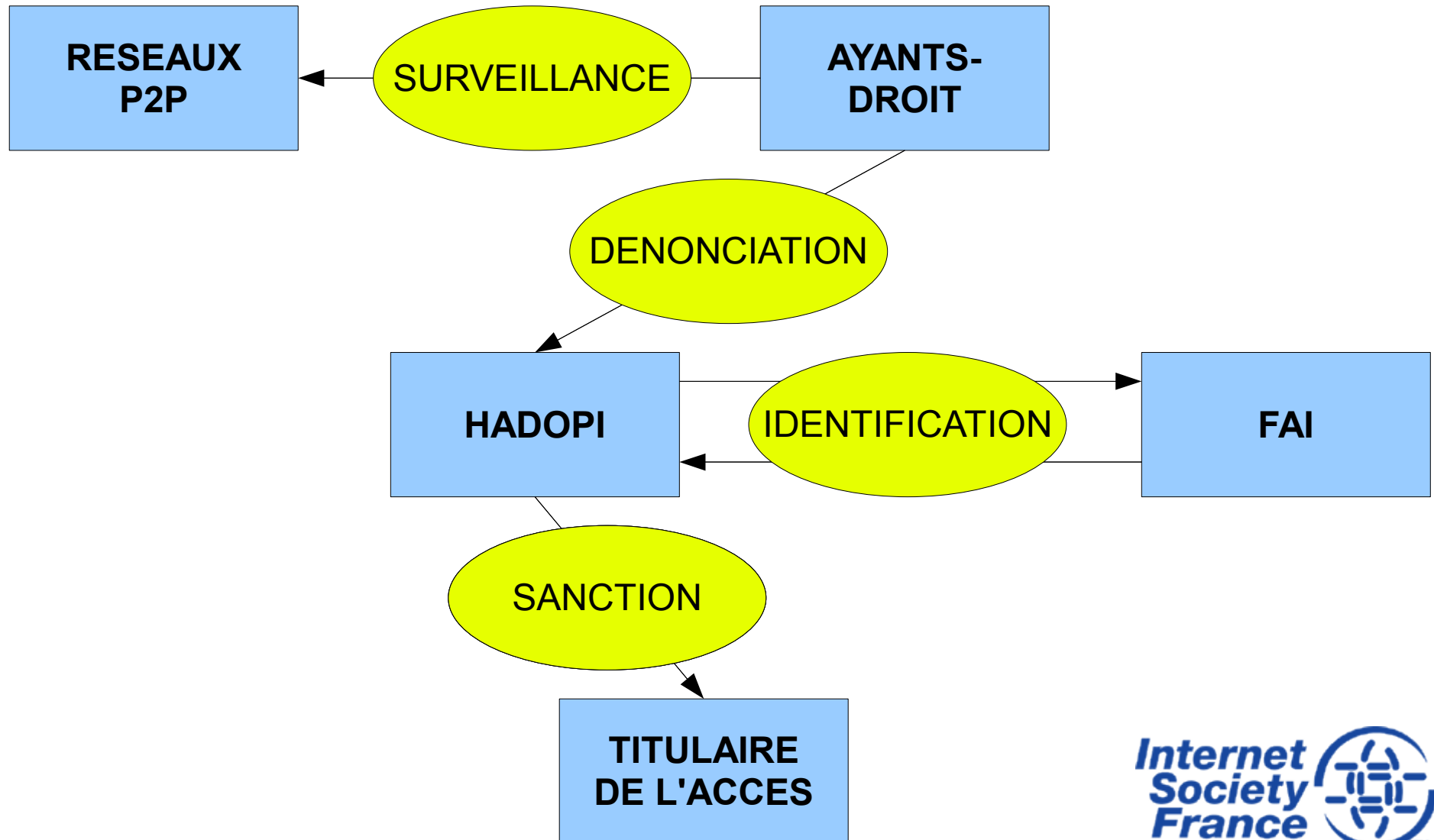
(Qui a cassé la machine ?)

Le Transfo – 25 juin 2009

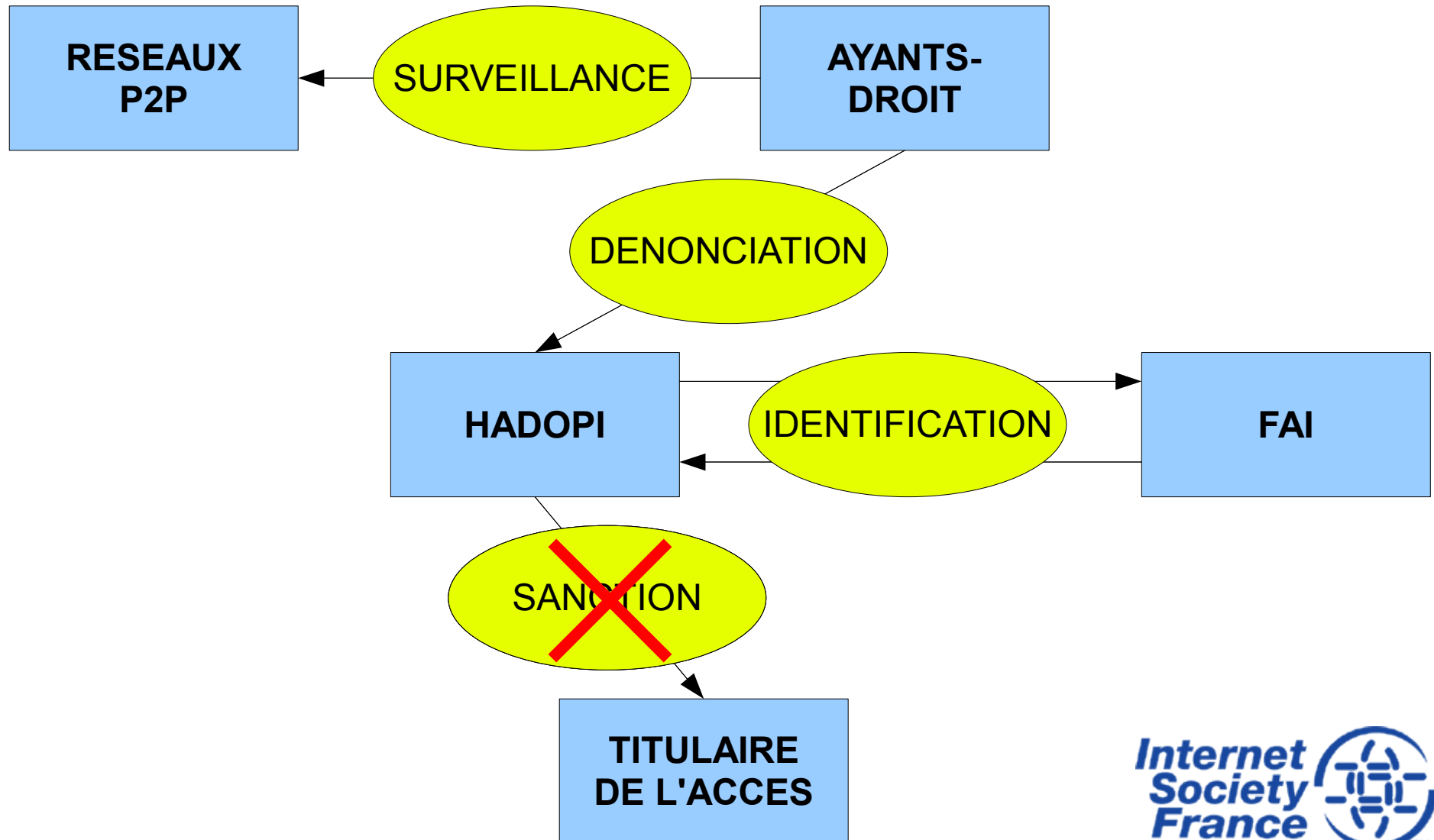
Pourquoi l'HADOPI ?

- Lutter contre la « petite contrefaçon » en ligne
En :
- Transférant à l'Etat la charge des poursuites ;
- Facilitant l'identification des internautes ;
- Mettant en place un système permettant le traitement industriel des faits constatés.

HADOPI dans l'esprit de ces créateurs



HADOPI selon le Conseil constitutionnel



L'HADOPI demain ?

- La machine est toujours là, elle est simplement « cassée en bout de chaîne » ;
- Le gouvernement voudrait la « réparer » (mais comment ?) ;
- La loi continue d'épargner les principales personnes visées dans les discours des ayants-droit (FAI, plateforme du type YouTube/DailyMotion...)

Questions ?

Merci

Et n'hésitez pas à prendre contact :

www.isoc.fr

charles.simon@isoc.fr